



Municipalité de Saint-Gilbert

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-02-2023

Avis public est par la présente donné, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.R.Q.c.,A19-1), par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, Mylène Robitaille, que les membres du conseil municipal statueront sur une demande de dérogation mineure lors de la séance régulière qui se tiendra le **15 janvier 2024 à 20h00** au centre municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert.

Désignation de l'immeuble

L'immeuble faisant l'objet de la demande de dérogation mineure est localisé au 42 rue Principale, sise dans la zone A-14, selon le plan de zonage de la municipalité et désigné par le lot 4 615 777 du cadastre du Québec.

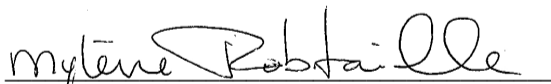
Nature et effet de la demande :

D'autoriser l'opération cadastrale selon le plan de l'arpenteur-géomètre, Frédéric Matte minute 4611v2, visant le lotissement des lots # 4 615 611 et 4 615 777 ce qui a pour effet de :

- D'autoriser la **superficie au sol maximale pour toutes les constructions complémentaires à 250 mètres carrés au lieu de 150 mètres carrés**, le tout en vertu du Règlement de zonage # U-08-2014, **paragraphe 2, article 7.2.2;**
- D'autoriser la **superficie au sol maximale pour un garage isolé résidentiel** ayant une superficie de **185 mètres carrés au lieu de 150 mètres carrés**, le tout en vertu du règlement de zonage #U-08-2014, **paragraphe 4, article 7.2.4 ;**
- D'autoriser la **hauteur du garage isolé résidentiel** à 7,5 mètres au lieu de 6 mètres, le tout en vertu du règlement de zonage #U-08-2014, **paragraphe 3, article 7.2.4.**

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil municipal le 15 janvier 2024 à 20h00 relativement à cette demande de dérogation.


DONNÉ À SAINT-GILBERT, ce 23 novembre 2023.


Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public le 23 novembre au bureau municipal et publié celui-ci sur site Internet de la municipalité et dans le journal Le Gilbertain du mois de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 23 novembre 2023.


Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière